



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 12 février 2014 — Vol. 43 N° 124**

**Élection à la vice-présidence**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 12 février 2014 — Vol. 43 N° 124**

**Table des matières**

Élection de la vice-présidente, Mme Dominique Vien

1

**Intervenants**

M. Luc Ferland, président

Mme Rita de Santis

M. Jacques Duchesneau

**Note de l'éditeur :** La commission a aussi siégé en après-midi pour procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile, et pour tenir une consultation générale sur le projet de loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement. Les comptes rendus en sont publiés dans des fascicules distincts.



Le mercredi 12 février 2014 — Vol. 43 N° 124

**Élection à la vice-présidence**

*(Treize heures cinq minutes)*

**Le Président (M. Ferland) :** Alors, à l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte.

Le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 9 novembre 2012, que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Je suis donc prêt, chers membres, à recevoir des propositions pour le poste de vice-président... ou vice-présidente, j'imagine. Oui. Allez-y, Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

**Élection de la vice-présidente, Mme Dominique Vien**

**Mme de Santis :** Merci, M. le Président. Je propose que la députée de Bellechasse soit élue vice-présidente à la Commission des institutions.

**Le Président (M. Ferland) :** Alors, merci. Alors, est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Ferland) :** Adopté. Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Une voix :** Dans la joie!

**Le Président (M. Ferland) :** Adopté. Dans la joie? Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition officielle, cette proposition... du deuxième groupe d'opposition, c'est-à-dire, cette proposition est adoptée?

**M. Duchesneau :** Quelle belle suggestion!

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Ferland) :** Alors, j'en déduis que c'est adopté. Alors, je déclare donc la députée de Bellechasse élue vice-présidente de la Commission des institutions. Félicitations!

Alors, je lève la séance. Et la commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

*(Fin de la séance à 13 h 7)*